L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 15 FÉVRIER

FEUILLETON.

UN AMI DIABOLIQUE

PAR A. DE GONDRECOURT.

IV.

CONSEIL ET PLAN DE CAMPAGNE.

(Suite.)

— C'est mon espoir, c'est presque mon opinion, mais, dans ce monde, chacun espère et opine à sa manière.... Je crois que l'amour favorisé de M. de Magnan fera naître un sentiment nouveau dans l'âme de M. Guérin; mais je puis me tromper, et, si je me trompe, il est fort possible, s'il n'est pas probable, que mademoiselle de Cernay, irritée de l'indifférence de celui qu'elle aime, se laissera toucher et charmer par M. Raymond et l'épousera de son plein gré; alors la pauvre enfant sera sauvée aussi bien de cette façon que de l'autre, et je m'en réjouirai sincèrement.

Raymond écoutait et pesait chacune des étranges paroles qui tintaient à son oreille, et semblaient retomber sur son cœur: M. Denys paraissait écrasé sous le poids de cette logique à la fois douce et quelque peu brutale.

Le baron se leva.

— Ainsi, monsieur, demanda Raymond d'une voix saccadée, vous me conseillez de rentrer dans la lutte?

— C'est mon avis.

— Pensez-vous enfin que j'aie quelque chance de succès?

— Franchement, je crois tout le contraire, mais j'y vois peut-être de travers. Messieurs, j'ai l'honneur de vous bien saluer: excusez toutes mes indiscrétions: je n'ai d'autre projet que celui de vous servir en servant qui vous aimez.

Le capitaine Wachenheim tenait entr'ouverte la porte du cabinet, lorsque Raymond, s'approchant de lui vivement, lui dit:

— Un mot encore, un seul mot: mademoiselle de Cernay me voit-elle avec intérêt, ennui ou indifférence? vous devez le savoir..., de grâce, aidez-moi.

— Volontiers, car je puis vous répondre en toute assurance. Vous me demandez si mademoiselle Madeleine vous voit avec intérêt, ou avec indifférence, ou avec ennui..., et je le bien entendu?

— Oui.

Eh bien, mon cher monsieur, mademoiselle de Cernay vous voit avec indifférence, ennui et intérêt tout à la fois..... Veuillez ne pas m'accompagner plus loin. Je suis votre serviteur.

Laissant M. Denys et son fils interdits par cette réponse étrange, le baron descendit pesamment l'escalier à l'aide de la rampe, sur laquelle résonnait, comme une main de bois, sa main sèche et crispée.

Raymond vint s'accouder à la cheminée du cabinet de son père, et garda un morne silence.

— Quel diable d'homme! murmurait M. Denys; quel diable d'homme! c'est une seconde édition du sphinx; et si je croyais à la métempsycose, je ne serais pas éloigné de penser que l'âme du monstre de Thèbes s'est venue nicher dans le corps de cet original...... Eh bien, mon garçon, que dis-tu de ce pensif et abattu? il me semble qu'il y a du bon dans tout ce que nous venons d'entendre.

Raymond secoua la tête avec découragement.

— Quel parti prends-tu, mon enfant?

— Il faut que je quitte Paris, la France, l'Europe..... ce monde peut-être!

— La, la, la, ne disons pas de balivernes. Napoléon dit, dans son *Mémorial*: On ne peut vaincre l'amour que par la fuite." Or, si c'est possible, ce n'est pas honorable: et, morbleu! je sais qu'il y a un autre moyen de remporter la victoire.

— Quel moyen?

— Je sais qu'il existe; mais pour le moment, je ne l'ai pas présent à la mémoire. La nuit porte conseil, crois-moi; allons-nous coucher..., et demain, gare à l'ennemi!.... Viens, mon pauvre Raymond, viens.... ton visage est en feu, ton esprit bat la campagne; ou je demanderait dans ce moment pourquoi deux et deux font quatre, tu n'y répondrais pas.

Le jeune homme se laissa entraîner par son père; tous deux étaient sur le palier, lorsque M. Denys, rentrant vivement dans le cabinet, attira son fils dans un coin, et s'écria:

— Je l'ai trouvé, ce moyen, l'affaire est arrangée, le problème est résolu, c'était simple comme bonjour.

Raymond regarda le savant avec douleur, mais aussi avec incrédulité; puis, souriant, il lui dit:

— Et ce moyen?

— Le voici. Nous allons partager la besogne en deux parts; chacune de ces parts rentrera dans nos goûts, notre caractère et nos attributions; ce qui me charme, à dire vrai, car les pasquinades amoureuses et les faufreluches m'amusent médiocrement. Tu vas donc te charger de faire la cour à mademoiselle Madeleine que Dieu bénisse; tu déploieras à ses yeux tout ce luxe de la galanterie, tout ce fatras romanesque dont les tourtereaux de nos jours ont provision. Tu liras des vers de Lamartine à ce bel ange rêveur. Tu feras des sonnets, des élégies, des bouts-rimés, que sais-je; tu parleras tout mignardement de la voix la plus mignarde, tu seras beau, tu seras tendre, tu seras brave, tu seras tout ce que tu pourras, cela te regarde; bref, tu t'arrangeras de manière à ne pas déplaire, ou plutôt à plaire.

— Mais je n'y parviendrai jamais, vous tournez dans un cercle vicieux.

— De mon temps il ne fallait que deux choses pour plaire aux femmes les plus inabordables, du courage et de la patience; sois courageux comme un lion, patient comme un chat, et je te garantis un beau triomphe. Quant à moi, je livrerai bataille sur un autre terrain.

— Que ferez-vous?

— Tandis que, soutenu par le baron, tu feras brèche au cœur de la belle, moi je m'attaquerai à Paul Guérin.

— A Paul Guérin?

— Oui, morbleu! je m'en charge: je saurai bien l'empêcher d'aller sur tes brisées: du diable si, pendant son séjour à Paris, il trouve un moment à donner à l'amour. Je m'attache à ses pas, je le suis, je le tiens, je l'entoure de savants, de mémoires, de consultations. Je lui taille une besogne épouvantable. Je le jette dans l'Institut et toutes les Académies à ses trousses, et me fais fort de le faire tout vif aux plus petites distractions de sa famille adoptive; je veux le faire parler grec, latin, turc, hébreu pendant six mois...; finalement, je m'en vais l'absorber, le confisquer.... La science y gagnera autant que toi, si ce n'est plus. Des demain donc, mettons-nous en campagne.... Je veux que le feu prenne à ma bibliothèque, si l'illustre Guérin te gêne dans les opérations.... Tu souris, mon gaillard, hein? l'eau te vient à la bouche, n'est-ce pas?

— Cher bon père, je suis bien reconnaissant du tracas que vous allez vous donner pour moi.

— Bah! bah! cela me divertit au contraire, et je prends la chose à cœur.... Bonsoir, dors sur les deux oreilles; les Grecs, que tu n'aimes pas, prenaient un sage repos avant de combattre.

Raymond s'enferma dans sa chambre, et répéta tout haut les trois mots du baron de Wachenheim: *Indifférence, ennui et intérêt.*

— Ne sont-ce pas là, se dit-il en se laissant tomber dans un fauteuil, les trois premiers pas que fait faire l'amour vainqueur? On le traite avec indifférence, il ennuie: il intéresse. Un peu plus tard, il passionne.... Oui, je combattrai, et ne poserai les armes que pour triompher ou mourir.

— Ces jeunes gens sont tous plus fats les uns que les autres, murmurait joyeusement M. de Magnan en se mettant au lit: à les entendre, leurs pères n'ont jamais été mauvais sujets.... O présomption!

V.

PAUL GUÉRIN.

Comme l'avait annoncé Paul Guérin, Madeleine n'avait pas tardé à reprendre ses sens. Son premier regard s'était adressé à son père, pour le remercier des tendres soins qu'elle en avait reçus, et aussi pour lui demander pardon de ce nouveau chagrin qu'elle venait de lui causer. Puis, rassemblant ses forces, la pauvre enfant tourna la tête vers le voyageur, et un sourire angélique se posa sur ses lèvres, expression éloquente et gracieuse de la joie de sa belle âme.

Paul était alors tel que nous avons essayé de le dépeindre aux premières lignes de ce livre. Son large front était rêveur et pâle, ses joues étaient amaigries par les veilles, sa bouche railleuse, son regard incisif, ses traits délicats et fins étaient empreints d'une vague tristesse qui répandait sur sa personne entière un charme entraînant. Il n'avait pas vingt-neuf ans, et un observateur vulgaire lui en eût donné quarante, tant l'étude avait posé sur cette tête ardente et ambitieuse.

— Voilà un magnifique volume, dit le jeune savant en fermant le Missel qu'il avait parcouru; et, le posant sur la table, c'est une nouvelle preuve qu'on travaillait aussi bien de nos jours, si n'est mieux, qu'au moyen âge.... Eh bien! petite sœur, vous voilà tout à fait remise, n'est-ce pas? Savez-vous que c'est fort mal de m'accueillir ainsi....

— Je vous prie de me pardonner, cher frère; vous n'êtes pour rien dans cet accident...... J'éprouve souvent des faiblesses depuis que vous nous avez quittés.

— Votre santé serait-elle altérée, ma bonne Madeleine? je vous trouve un peu changée, en effet, vous êtes pâle.

Disant cela, Paul interrogeait M. de Cernay du regard.

— Mon Dieu! oui, dit le pauvre père, tes voyages nous portent malheur, mon ami; aussi ton retour était-il impatiemment attendu. Madeleine fuit le monde; elle n'aime que son intérieur, et quand tu prends ton vol, l'intérieur est triste pour nous deux, qui t'aimons comme un frère et comme un fils.

— Je suis donc heureux de vous apprendre que, cette fois, je compte faire long séjour à Paris.

Le regard de Madeleine brilla et se porta vers le ciel, comme pour le remercier: et elle murmura presque à voix basse:

— Bonne nouvelle! mon frère, bonne nouvelle!

— J'ai donné rendez-vous à quatre glorieux maîtres, mes collaborateurs.

— Et combien de temps nous resteras-tu? demanda M de Cernay.

— Peut-être un an, peut-être deux, peut-être trois, nous ne pouvons limiter notre travail.... A propos, m'avez-vous conservé mon ancien cabinet? je vois que vous avez presque fait maison neuve.

— Il aurait fallu qu'on changeât quelque chose à tes appartements sans ta permission; Madeleine aurait fait un beau train, ma foi.

— Merci, petite sœur, je suis de nouveau chez moi, comme vous voyez, quel plaisir à demeure.... A ma bonne grâce.... je vous le permettez, vous m'avez tant de bonté; je veux aller faire une courte visite à mes manuscrits, à mes livres.

— Déjà.

— Après vous, n'est-ce pas ce que j'ai de plus cher dans ce monde?

— Mais, Paul, vous êtes abîmé de fatigue.

[illegible]

— Tu vois que Paul n'est pas changé?

— Ni moi non plus, ni moi!

Cette réponse jeta la mort dans l'âme du malheureux vieillard qui soupira et se tut; [illegible] jets frivoles.

— A propos, dit M. de Cernay, as-tu écrit à madame de Moncal, pour la prévenir que nous n'irons pas à son bal, demain?

— Je l'ai tout à fait oublié.

— Et tu es toujours décidée à ne pas te rendre à cette invitation?

— A moins que tu ne décides le contraire.

— Je n'ai d'autre désir que le tien, mon enfant.

— Paul n'a jamais mis les pieds dans un bal, et il ne connaît pas qu'il se décide à faire demain son apprentissage; [illegible] une douce soirée en famille ne vaut-elle pas toutes les fêtes mondaines?

Le valet de chambre annonça qu'un domestique de M. de Wachenheim demandait à parler à Mademoiselle Madeleine.

— Faites-le entrer.

Un laquais en grande livrée de deuil se présenta, et remit un petit billet parfumé à mademoiselle de Cernay, sans dire un mot, sans faire un geste: puis se recula de quelques pas, et se tint, les talons sur la même ligne, avec la roideur immobile des soldats prussiens.

Madeleine ouvrit le billet sous les yeux de son père, en lui disant:

— Lis avec moi.

Tous deux lurent donc les lignes suivantes, et que nous transcrivons avec fidélité, en respectant leur curieuse orthographe:

"Ma chaire Magdelaine il fot aller au bal demain ché madame de Moncal; il le fot absolument, car il le fot. Il ait indispensable quea M. Guérin vous acompagne; moi ou vif, il faut qu'il ait. Je vonsi verai, fêtes vous très bel, et soyez docil à mes conseil.

Votre vieil ami,

"Baron DE WACHENHEIM."

— Que décide ta sagesse? demanda M. de Cernay en souriant de tous ces mots cruellement estropiés.

— J'irai au bal.

— Le baron t'a donc ensorcelée?

— Non, car nul n'est moins diable que lui.

— Et qu'imagineras-tu pour décider Paul à t'accompagner? je ne pense pas que le style de notre brave ami agisse aussi puissamment sur le savant que sur toi.

— M. Paul Guérin, demanda le laquais, ne demeure-t-il pas ici?

— Oui, que lui voulez-vous?

— Mon maître m'a chargé de lui remettre cette lettre.

M. de Cernay prit, non sans étonnement, la lettre que tenait le domestique, la tourna et retourna dans ses doigts, et sonna.

L'adresse de cette seconde missive n'était pas écrite de la main du baron.

— Vous dites que c'est votre maître qui vous a chargé de cette seconde commission?

— Oui, monsieur?

— Le baron de Wachenheim?

— Le baron de Wachenheim.

Voilà qui est particulier...... Ivan, portez cette lettre à M. Guérin, vous le trouverez dans son cabinet, et lui dites que nous l'attendons pour prendre le thé.

Au bout de quelques minutes, le domestique revint.

— Monsieur fait dire au messager de répondre qu'il ira sans faute, demain, au bal de madame de Moncal.

Le valet du baron salua et se retira sans dire mot.

— Je ne sais pas si je veille, s'écria M. de Cernay.... Quoi! Paul se décide à aller au bal!

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 14 février 1872.

Le marché monétaire a été calme et facile. La demande n'a été qu'ordinaire dans les banques et il ne s'est presque rien fait dans les rues. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est encore de 10 à 11 par an les billets No 1, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, 12 les bons de second ordre, 10 à 12 les Nos 1 sans garanties collatérales, 12 à 15 les bons et ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est coté à 9 à 10 par an le No. 1 et premier ordre, et 12 le No 2.

L'or a ouvert à 110 1/4 à 110 1/2 contre 110 3/8 à New York et fermé aux taux de l'ouverture contre 110 1/4 à New York. Il s'est vendu et revendu près de $200,000, dont $13,000 à 110 1/4, $8,000, $14,000, $20,000, $20,000 et $35,000 à 110 1/8, $30,000 à 110 7/8, $40,000 à 110 1/4 à 110 1/2, $2600 à 110 1/2, $14,000 à 110 1/2 à 110 3/8, $1000 à 110 3/8. Dans l'argent, la seule transaction annoncée est de $600 en demi-piastres américaines, à 108 1/4. Nous cotons les demi-piastres américaines à 107 1/2 à 108 1/2, les piastres mexicaines à 2 1/4 à 2 3/4 de prime sur l'or.

Il y a eu de l'animation dans le change sterling et les cours se sont affermis avec ceux de Wall street. Les opérations ont atteint le chiffre de 110,000 livres, dont 28,000 clear à 118 1/2 à 118 3/4, 2,500 clear à 118 7/8, 5000 clear, 3000 et 15,000 connaissement à 118 3/4, 10,000 connaissement et clear à 118 7/8 à 119, 110,000 connaissement No 1 et clear à 119 et 1200 de banque, pour remises, à 119 3/4.—On n'a pas annoncé de ventes de francs.— Nous cotons maintenant le sterling à 118 3/4 à 119 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et 119 3/4 à le change de banque.

Le change américain a été calme et n'a guère varié. Les banques ont tiré sur New-York, pour remises, à 1/4 d'escompte. Les ventes comprennent $25,000 et $100,000 aux banquiers, sur New-York à vue, à 1/4 1/32 d'escompte, $20,000, $35,000, $50,000 en change de commerce et $60,000 de banquiers à 3/8, $8000 en change de commerce et $11,000 de banquiers à 1/2, $10,000, sur Providence, à vue, à 1/2.

Il s'est fait très peu de choses dans les checks en or sur New-York. Quelques-unes des banques ont tiré pour remises à 1/4 à 3/8 d'escompte.

Les actions ont été fort peu recherchées. 25 de la Banque Nationale de l'Etat ont été vendues à des conditions particulières, et 30 de la Société de Banque Nationale de la Nlle-Orléans, à $35.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de bonds. Les courtiers ont acheté les certificats d'allocations de la ville à 84 à 85, et les ont vendus à 85 1/2 à 86; ils ont acheté les mandats de l'Etat à 70 les gros, 72 1/2 les petits, et les ont vendus à 71 à 72 les premiers, 74 les seconds. Ces prix sont ceux des petites sommes seulement.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 14 fév. 1872.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 4400 balles de l'article prisées à des prix irréguliers, le marché ayant clos en montrant une hausse nette des chiffres de lundi de 1/4 à 1/2c du good ordinary et des grades au-dessus et de 1/4 c des chiffres intérieurs de l'ordinary. Nous revisons nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les chiffres intérieurs figurant pour le strict

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary..	— à —	—
Ordinary........	19¾ à 20—	—
Good ordinary.	20¾ à 21—	20¾
Low middling..	21¼ à 21½	21¼
Middling........	21¾ à 22—	22—
Strict middling	— à 22¼	—
Good middling.	22¾ à 22¾	22¾

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1879, bal....		25323
Arriv. dep. le dern. état.....	4279	
Arrivé précédemm.........	776912	781191
		806514
Expédié aujourd'hui.........	998	
Expédié précédemment......	558448	559876
Stock en mains et à bord........		247138

FRET.—Le marché est modérément actif et les taux sont fermes et sans changements. Nous cotons aujourd'hui, coton pour Liverpool sur vapeurs sont de 9/16d, N Y, — à ¾c, Philadelphie 1c, pour Boston, ¾ à — c, Hambourg — d; mélasse pour N York, $2 le baril; sucre pour do $5 le boucaut. Tabac pour New York $6.

Sur voiliers coton pr Liverpool à 15/32 à ½ d Havre à 1, à 1 1/16c, Brême à 1— Boston 11/16 c, grain pour Liverpool à 11d, sucre pour New York — à $3 — le boucaut, mélasse — à $1 25 le baril, tabac pour New York $6 le boucaut.

TABAC.— Le stock sur la place est encore trop faible pour pouvoir remplir les ordres pour l'exportation. Les prix sont soutenus. Nous continuons à coter lugs 7½ à 8c, low leaf 8½ à 9, medium 9½ à 10 c, good 10½ à 11½ c, fin et sélections 12 à 13 c.

SUCRE.—Le marché est calme à la demande de bonne aux prix d'hier: Inférieur 6— à 7¼ c. commun 7¼ à 8, fair 8½ à 8¾ c, good fair 8¾ à 9—, fully fair 9¼ à 9¼, prime 9¾ à 9¾ c, strictement prime — à 10 c, choix 10¼ à — c, seconds 9— à 9¾ c, centrifuge 9½ à 11—, jaune clarifié 11¼ à 11¼ c, blanc 12¼ à 12½ c la livre.

MÉLASSE.—Les recettes sont faibles, le marché est ferme et la demande bonne—nous cotons comme; la récolte sur plantation — à — c. inférieure à strictement prime, fermentée 30 à 35 c, inférieure non fermentée 30 à 35 c le gallon, commune à 35 à 40 c, le gallon, centrifuge 35 à 50, fair 45 à 46 c, prime 48 à 50, et le strictement prime 52 à 54c le gallon.

FARINE.—La triple extra et les grades au-dessus continuent à être rares et en demande, tandis que la double extra et les grades au-dessous abondent et sont calmes.

Vente de 3500 barils, dont 40 de simple extra à $7 30, 208 et 280 de double extra, en lots de placement à $7 50, à $7 75, 100 de low triple extra à $8 25, 200 do à $8 37½, 100 de bonne triple extra à $9 75, 75 d'extra de choix à $10, 50 et 300 do à $10 50; 25 d'extra de choix à $11 25, 25 de à 11 50, 100 d'extra de choix et 1000 de triple extra à des conditions privées, 60 de fine à $6 40, 120 de bonne triple extra à $9 25, 200 d'extra de choix à $10 et 250 do à des conditions privées.

MAÏS.—Le stock de maïs continue à être fort et l'article calme, vente de 2000 sacs, dont 400 de blanc et jaune et 1600 de jaune mélangé et de blanc mélangé à 80 c.

AVOINE.—Stock rond et article calme; vente de 750 sacs dont 300 de la rivière Ohio à 60 c, 100 de choix de Galena à 62c, 100 de do à 63 c et 64 c le boisseau.

SON.—Rare et prix plus élevés. Vente de 500 sacs à $1 25 les 100 livres.

FOIN.—Le stock de foin est borné et demande limitée. Vente de 150 balles de prime de l'Ouest [illegible] à $30 et 100 de choix à $32 la tonne.

[illegible]

VIANDE SALÉE A SEC.—[illegible]

BACON.—Le marché manque de cotés désossés; ils sont cotés à 10 c la livre; les épaules et les cotés clear ribbed n'abondent pas, mais l'article n'est guère demandé. Les épaules sont cotées à 7½, les cotés clear ribbed 9½ la livre. Vente de 40,000 livres de cotés désossés au dépôt du rail road à 9 ¾ à 9½ livre.

SAINDOUX.—Le marché est ferme et le stock continue faible. L'article en tierçons est coté à 9½ pour le pailleurs et 10¼ c pour les kegs.

JAMBONS.—Le marché est ferme, le stock faible et la demande bonne. Vente de 15 tierçons de jambons curés au sucre à 12¾ c la livre.

[illegible] de l'Ouest est rare, en demande et commande à 11c la livre. Le bacon du Nord commande 11½ c.

FROMAGE.—Stock faible et bonne à 12½ à 15 c pour le Western reserve et le factory 17 à 18 c, le New York cream commande 17 c la livre. L'English Dairy se vend à 18 c la livre.

BEURRE.—Le stock continue à être faible et la demande bonne. Le choix de l'Ouest commande 25 à 35 c, Goshen 35 à 38 c la livre pas de demandes de la qualité inférieure.

[illegible] nurde $20 25, les oies $6 à — les dindes $15 à $18.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 15 février 1872

ARRIVÉ, hier—[illegible] bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, 174 veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] moutons.

Vendu—[illegible] bœufs de l'Ouest, 286 bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, 173 cochons, 474 moutons, 4 vaches à lait.

A vendre—[illegible] bœufs de l'Ouest, 218 bœufs du Texas, 373 veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, 780 moutons, 26 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, par liv. net...	10	à	14
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	[illegible]	à	12 00
Cochons par livre, gr...........	—		6¼
Moutons, 1re qlt., par tête......	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 2de qlt., par tête......	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête......	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 2de qlt., par tête..	[illegible]	à	[illegible]
Veaux de lait par tête...........	[illegible]	à	[illegible]
Veaux d'un an par tête..........	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres, par tête...............	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs, prix moyen par livre.....			7
Porc " " "			7
Veau " " "			10
Mouton " " "			10

Propriétés à vendre et à louer.

AUX CAPITALISTES.

MISE EN VENTE
—DE—
LA MAGNIFIQUE HABITATION
Valcour Aime,
Le Vendredi, 23 Février 1872,
A onze heures A. M.

EN vertu d'un ordre de Cour et pour liquider les successions de Valcour Aime et de Joséphine Roman, son épouse, l'encanteur de la paroisse St Jacques, Louisiane, vendra la magnifique habitation sucrière, dépendant des dites successions, aux enchères publiques, sur les lieux, le 23 février 1872, à onze heures A. M.

La dite habitation, située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 57 milles de la Nouvelle-Orléans, embrasse 2,976 arpents de terre, dont 1,160 en culture ou à cultiver et 300 arpents défrichés ou à défricher. Le surplus consiste en une cyprière bien boisée de cypres et de frênes. Il y a 230 arpents de [illegible] de cannes de première année, et du plant pour planter environ 200 arpents.

L'habitation comprend une grande sucrerie avec une machine de la force de 45 chevaux et toutes les dépendances. La sucrerie contient un appareil Rilieux, 4 vacuum pans, 6 défécateurs, 8 filtres, une machine avec pompe à air.

Outre la sucrerie, il y a une raffinerie connue sous le nom de "Raffinerie de Sucre de St-Jacques," comprenant 2 vacuum pans, 4 centrifuges, 9 grands filtres, 7 filtres à sucre, caviers pour déposer, 2 grands chaudières, 14 bacs à sucre, avec fonds en fer, une machine avec pompe à air, 2 chaudières à bouilleurs.

Il y a, en outre, 2 purgeries, un hangar en rampe de 120 pieds sur 50, 3 moulins Bogardus pour mettre le sucre en poudre et 1 moulin pour faire du sucre concassé.

L'habitation sera vendue avec un fort matériel agricole, et chevaux et mulets, le bétail, etc.

La maison de maître est une des plus belles de la Louisiane et le jardin ou parc y attenant admirablement planté comprend des terres qui contiennent des plantes rares et de tous pays.

La dite propriété sera vendue en un seul lot aux conditions suivantes:

Un tiers comptant, et le surplus en trois paiements annuels à un, deux et trois ans avec intérêt à huit pour cent, en billets consentis, endossés par les acquéreurs, payables à la Banque des Citoyens de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Florent Fortier, paroisse St Jacques, ou par lettre au susdit, à la Nouvelle-Orléans, aux soins de Edouard J. Gay. 30 janv—fév 3,6,10,13,17,20,23

A vendre,

Le ferry-boat ISAAC BOWMAN, en marchant et ayant une double et forte machine, avec tous les meubles, appareux, etc., etc., tel qu'il est actuellement dans le fleuve Mississippi, au bas des Abattoirs de la rive gauche. Les "gardes" sont très larges, ont été pourvus recevoir de cinquante à soixante camions (boats).

Il conviendrait particulièrement cet comme gabarre, soit pour le transport des bestiaux.

S'il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 15 mars prochain, il sera vendu à l'encan, en plus haut enchérisseur. Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la compagnie du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse, situé rue Royale No 8, au premier étage.

J. M. AUGUSTIN, Secrétaire.

11fév—antimars

Grocerie à Vendre.

A vendre pour cause de changement d'affaires, une Grocerie et un dépôt attenant à la Grocerie, situé à l'encoignure des rues St-Philippe et Bourgogne. [illegible] Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 9 fév—

Pharmacie à vendre.

On désirerait trouver un acquéreur d'une PHARMACIE bien achalandée. De grandes facilités seraient accordées pour le paiement et à défaut d'acquéreur, un pharmacien recommandable, parlant l'anglais et le français, trouverait un emploi avantageux en s'adressant immédiatement à la pharmacie de l'angle des rues Conti et Bourgogne. 7fév—

Belle Occasion.

Je vendrais à des conditions libérales ma grocerie, située au coin des rues Union et Dauphine. Bonne occasion pour qui n'a pas peur de l'ouvrage.

1er fév—1m J. P. CROUÈRE

A Louer.

LE BUREAU No. 79, rue Bienville, entre Royale et Bourbon occupé pendant plusieurs années par feu C. Dufour, avocat. S'adresser à E. Dufour, No. 109, rue de la Douane ou au bureau de l'Abeille. 1er déc—

Graines Fleurs &c.

Plantes au Jardin de l'Univers.

Grande exhibition de plantes d'Europe, importées directement de France par les derniers arrivages des steamers, tels que: Camélias, Magnolia, Pœonia, Azalea; 200 nouvelles espèces de Roses, bulbes, racines et graines de fleurs, etc. Arbres fruitiers: Poiriers, Pommiers, Cerisiers, Pruniers, Pêchers, Abricotiers, Vignes, Framboisiers et Arbres. Fruits de tous les genres, le tout à des prix réduits et modérés. [illegible] ayant le bénéfice de la Truffe du Périgord. S'adresser à Chalvin & Co., rue St-Charles, [illegible] de l'Hôtel St-Charles.—Ventes à des prix modérés. 4 déc—

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES,

Importés de France par le dernier vapeur.

M. MAGNE a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleur; Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaite condition et à prix très modérés. Le magasin est situé rue du Camp, encoignure Gravier. 16 janv—1m

GRAINES DE JARDINAGE.—Graines de Jardinage, de Landreth.—Récolte de 1871.—H. HAFFNER a maintenant en magasin un grand choix de GRAINES DE JARDINAGE d'automne et d'hiver et un beau lot d'Oignons.

Il vend aux marchands de la campagne des graines par douze, cent et mille paquets.

H. HAFFNER.

Au No 105 de la rue St. Charles, en face du Théâtre St. Charles. 10 jan—

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No 120 de la rue Carondelet, près Lafayette.

AYANT une expérience de plus de vingt ans dans le traitement des maladies secrètes, garantit maintenant une guérison parfaite au bout de quelques jours, au moyen d'un nouveau traitement où il n'est usage ni de mercure ni de copahu. Il fournit les médicaments. Les consultations sont strictement privées. 12 janv—1an

DR. H. DE CARL,

346, Main Street, Buffalo, New-York.

qui traite spécialement les maladies chroniques, s'est établi d'une manière permanente, au No 199 de la rue St-Charles, au "Home Lodging House," presque en face du Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans, Lae.

(Extrait du "Buffalo Express" du 5 juin 1868.)

UNE VISITE.—Nous avons visité, il y a deux jours, l'Institut Médical du Dr. H. de Carl, au No 346, Main Street. Le Docteur habitait jadis New-York; il est bien connu ici. Il a fait admirablement installer un appartement composé d'une salle de réception, d'une chambre à bain, d'une salle de chirurgie, etc. Il a obtenu un grand succès dans différents cas que d'habiles médecins considéraient comme désespérés, et a des certificats de plusieurs personnes qui, après de grandes souffrances, lui ont dû leur guérison. On peut le consulter, tous les jours, de 7 heures du matin à 8 heures et demie du soir.

S'adresser au DR. H. DE CARL,

No 199 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, Lae.

Heures de consultations, de 7 heures du matin à 8heures et demie du soir. 18 janv—1an

SIEWERD & KIP.

(PERSEVERANCE RICE MILL.)

MOULIN A RIZ,

Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées, Troisième District, NOUVELLE-ORLÉANS.

Ce moulin a obtenu tous les prix décernés à la dernière Foire d'Etat de la Louisiane—1871—pour monder le riz, prix consistant en Diplôme, Médaille d'argent, et prix spécial.

CE MOULIN a été solidement construit, dans le but exprès d'écaler le riz. Il a tous les nouveaux perfectionnements et les entrepôts, qui sont séparés du moulin, [illegible]. Nous garantissons qu'il n'est surpassé par aucun moulin de la Louisiane et nous le [illegible] [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

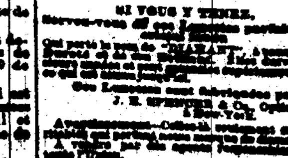

SI VOUS Y TENEZ,
Servez-vous de ces Lunettes parfaites de [illegible]

Qui porte le nom de "DIAMANT," à cause de sa dureté et de son brillant. [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York.

[illegible]

ED. LILIENTHAL, Bijoutier et Opticien, Au No. 91 de la rue du Canal, est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, le seul où l'on puisse en obtenir. Il n'emploie pas de colporteurs. 12janv—1an—mar,j,s

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

[illegible] Directeur

JEUDI, 15 Février 1872,

L'AFRICAINE.

[illegible]

JEUDI, 22 février—Bénéfice de M. Calabresi, LA JUIVE.

Les portes seront ouvertes à 6½ heures, le spectacle commencera à 7 heures précises.

Académie de Musique.

[illegible]

Mlle LYDIA THOMPSON.

[illegible]

Aujourd'hui, Mardi [illegible], dans la soirée, il n'y aura pas de représentation.

Mercredi, soir, 14 février, [illegible]

Jeudi soir, [illegible]

Vendredi soir—une grande comédie et des chansonnettes pour le BÉNÉFICE D'ADIEU DE MLLE [illegible]

Samedi, dernière Matinée.

Samedi soir—Bénéfice de MM. Beckett et Edouin, dernière apparition de Mlle Thompson et de sa troupe.

THEODORE THOMAS.

Ses incomparables Concerts,

Une troupe de soixante artistes,

Et que la Presse a déclaré être la plus nombreuse, la meilleure qui ait jamais parcouru les Etats-Unis et l'Europe.

Elle donnera une série de

Quatre grands Concerts du soir —et—

UNE GRANDE MATINÉE,

A ODD-FELLOWS HALL,

Lundi, 19 février; Mardi, 20 février; Mercredi, 21 février; Vendredi, 23 février; Samedi après-midi, 24 février.

Les artistes dont les noms suivent se feront entendre—

Mlle MARIE KREBS, jeune pianiste distinguée

M. BERNHARD LISTEMAN, violon;

M. LOUIS SCHREIBER, cornet à piston.

L'orchestre est composé de plus de cinquante artistes, dont un grand nombre exécutant des solos.

Prix d'entrée.............$1 50.
Places réservées........ 2 00.

La vente des places réservées commencera MERCREDI MATIN, 14 février, au magasin de musique de Louis Grunewald, où l'on trouvera des programmes de ces concerts.

Il sera donné, en outre,

DEUX GRANDS CONCERTS,

Au Théâtre National, JEUDI et SAMEDI, 22 et 24 février. 10fév—

Cirque Pavillon de Paris.

DAN RICE,

Directeur et Propriétaire.

PLACE ANNONCIATION,

Premier District

Jeudi et Vendredi, 15 et 16 février,

LE JOUR ET LE SOIR.

REPRÉSENTATION A MIDI!

Le célèbre Clown Français, LORENZO MAYO —ET—

Tous les acrobates, écuyers et écuyères, à chaque représentation.

DAN RICE DANS LA LICE.

JEFFERSON CITY—Samedi, 17 février.
GRETNA—Dimanche, 18 février.
ALGER—Lundi, 19 février.
CARROLLTON—Mardi, 20 février.
14fév—

GRAND PANORAMA,

242.......RUE POYDRAS.......242

Entre les rues Dryades et Rampart.

REPRÉSENTANT les batailles et les incendies pendant la dernière révolution de France, et les plus principales villes d'Europe. Prix d'entrée, 25 cents; enfants 15 cents. 30janv—

Société Française de Bienfaisance de la ville de Jefferson, Lae.

Grand Bal Paré et Masqué,

AU PROFIT DE LA CAISSE DESTINÉE A LA CONSTRUCTION D'UN TOMBEAU,
Au Guy Faubourg Hall.
SAMEDI SOIR, 17 FÉVRIER 1872.

Prix du billet.............. $1.

On peut avoir des billets d'entrée, pour dames, chez MM. Glynn & Wirth, coin [illegible] [illegible] 12 février 1872, des précautions seront prises pour la buvette, le restaurant et le vestiaire.

Costumes, Masques et Dominos.

PREMIER PRIX.

Mme ALABAU,

91.........Rue Conti..........91

(Entre les rues Bourbon et Dauphine.)

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et à toutes les personnes qui désirent des costumes de mascarade, qu'elle a des COSTUMES, des MASQUES et des DOMINOS de plus riches, brodés, lamés et en soie, et pour les messieurs. Elle prie le public à venir visiter ses magnifiques costumes: il y en a pour tous les goûts. Les personnes se trouvant chez Mme ALABAU, et ne vous trompez pas en vous adressant à un autre magasin.

Seule place où l'on trouve des costumes brodés en or et en argent lamé. 25 janv—1m

Mme BOUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent,

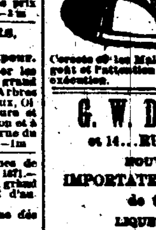

170 Rue du Canal, entre Baronne et Dryades, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle vient de recevoir de Paris un grand assortiment de corsets [illegible]

Corsets et les Maisons, sur demande. Le bon goût et l'attention habituel seront apportés à leur exécution. 28 janv—3m

G. W. DUNBAR & SON,

et 14....RUE ST-LOUIS....10, 12 et

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

de toute espèce de

LIQUEURS FRANÇAISES,

ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO

FIGUES DE LA LOUISIANE.

FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS qui remporté les prix.

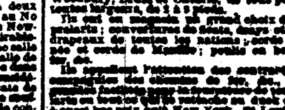

CASSIDY & MILLER,

No 193 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans,

VOILIERS et agents de la Manufacture Flagging de duck en coton;

[illegible] Ils ont un magasin qui grand choix de tentes, prélarts; couvertures de toutes, draps et drapeaux de toutes les nations; corde goudronnée et corde de Manille; poulie en bois et en fer, etc.

Ils appellent l'attention des entrepreneurs des compagnies des chemins de fer, etc., sur leurs prélarts [illegible]

Rideaux de galeries et de stores, sur commande, à des prix réduits et le recouvrent les mailles. 6janv—1an

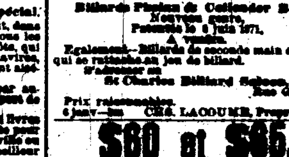

LES BILLARDS AMÉRICAINS PAR EXCELLENCE.

Billards Phelan et Collender Revel, Nouveau centre, Patentés le 5 juin 1871, A vendre.

Egalement—Billards de seconde main et tout ce qui se rattache au jeu de billard.

S'adresser au St Charles Billiard Saloon, Rue Gravier.

Prix raisonnables. 6 janv—3m CHS. LACOUME, Propriétaire.

$60 et $65.

MACHINE A COUDRE

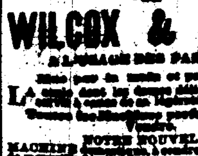

WILCOX & GIBBS,

[illegible]

LA [illegible]

NOTRE NOUVELLE MACHINE [illegible]

[illegible]

M. S. Hedrick,

Au No 168 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

On demande des AGENTS pour la vente au comptant. 11 nov—1m

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

(Incorporée le 17 août 1868.)

[illegible] Président.

Loterie du Numéro Simple.

MAGNIFIQUE COMBINAISON, [illegible]

GROS LOT... [illegible]

CLASSE O [illegible]

[illegible]

—PLAN—

[illegible]

Billets entiers: $[illegible] proportion.

Les paiements en plein, sans défalcation.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président.

Lock Box 692, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre.

Dépôt de Fusils

—ET—

D'ARTICLES DE PÊCHE.

88.........Rue St. Charles.........88

F. CHARLEVILLE.

CARABINES, FUSILS, PISTOLETS, MUNITIONS.—[illegible]

Il prend et solde les ordres pour les Fusils des célèbres fabricants, et les appareils de pêche, [illegible] Agents: Chas. Cook, New York; Co. May, Angleterre; F. Gisette, Paris. 7 fév—1an

A. TIGNIERE,

Armurier, 132 rue de Chartres,

Informe les amateurs et marchands qu'il vendra, à dater de ce jour, à des prix qui défient toute concurrence. [illegible]

Avis. [illegible]

RIVET, Armurier,

216............ [illegible] 216

[illegible]

Fonderies Machines, &c.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires

D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Bruin et Foucher, (et derrière la rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A EGRENER, MOULINS A RIZ, &c.

[illegible] 3 janv—1m

FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible]

entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE.

A. SMITH, S. SUDOP, SHAKESPEARE, SMITH & CO.

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nouveau et au public que nous continuons à fabriquer des MACHINES A VAPEUR, des Moulins à sucre, des Moulins à riz, et [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stockon.

ARMSTRONG, MOODS, WOODS, TRAYNAM & CO. [illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 74 rue Union.

15 oct—1an

CHANGEMENT DE LOCAL.

SAMUEL LOCKE.

Magasin de Quincaillerie et de Coutellerie.

Transporté des Nos 27 et 29 rue Poeyfarre au No 61 rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, près l'Hôtel St-James.

J'offre à mes amis et clients un stock nouveau et complet de QUINCAILLERIE, COUTELLERIE ET FUSILS.

Je viens de recevoir par les derniers steamers anglais, un nouvel envoi de FUSILS, PIOCHES, TRAITS, etc.

[illegible] PETITS ARTICLES DE QUINCAILLERIE [illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.......RUE ROYALE.......13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit. [illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier, des Chambres garnies [illegible]

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 28 déc—1m

E. HUBERWALD,

DROGUISTE ET PHARMACIEN,

—Successeur de J. Huber—

165...........Rue du Canal...........165

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

[illegible]

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE

ANDERSON,

135...........Rue du Canal...........135

Nlle-Orléans.

ON y trouve les dernières perfectionnements de l'art. [illegible] 5 janv—1m

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

[illegible]

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

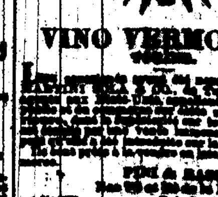

VINO VERMOUTH.

[illegible]

PÈRE & BASSETTE, Nos 52 et 34 de la Rue Poeyfarre, Près Poydras.

JULIUS LOEFFLER,

[illegible] RUE ROYALE.

POSEUR et Marchand d'Encadrement [illegible] Il se charge de retoucher et redorer les statues, et les tableaux de toute espèce. 5 déc—1m

DIVERS.

Compagnie de Remorqueurs et de Bateaux de Cale et des [illegible]

Nouvelle-Orléans, 8 février 1872.

AVIS est donné aux actionnaires de cette compagnie qu'un dividende de cinq piastres par action, [illegible] au bureau de la Compagnie, No 3½ de la rue Carondelet.

11 fév—1m [illegible] VAL, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 13 février 1872.—Aujourd'hui, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été décidé un dividende [illegible]

[illegible] JNO. DELERY, Caissier.

[illegible] Nlle-Orléans, [illegible] février 1872.—A une élection qui a eu lieu aujourd'hui, aux bureaux de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent, ont été élus Directeurs:

[illegible]

F. C. DENIS,
P. ALLARDI,
[illegible]

Et à une réunion subséquente des Directeurs, M. J. C. Denis a été réélu Président à l'unanimité.

[illegible] Secrétaire.

[illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] février 1872.—Des commissionnaires [illegible] "Office Building" [illegible]

[illegible] J. H. AUGUSTIN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—A l'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, tenue le [illegible] février 1872, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

Thomas Sloo, Philip Burns,
J. G. Lingham, [illegible]
James Jackson, I. H. Stauffer.

Et à une réunion des Directeurs, le lundi, 5 février, M. James Jackson a été réélu à l'unanimité président de la Compagnie.

7 fév—1m THOS. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, [illegible] février 1872.—A l'élection annuelle de cette compagnie, tenue ce jour, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

R. SALOY, JAMES DESSON,
JNO. LANAUX, [illegible]
J. BERNARD, [illegible] SCHMIDT,
E. BROUSSAY.

Et à une réunion du Bureau de Direction tenue ce jour, M. B. Saloy a été réélu président, et M. P. [illegible] secrétaire. P. [illegible] secrétaire.

8 fév—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance [illegible] de la Louisiane.—No 120 de la rue de [illegible] Une élection de Directeurs pour l'année commençant le deuxième lundi d'avril prochain aura lieu, aux bureaux de la Compagnie le LUNDI, 19 février 1872, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.—Nlle-Orléans, [illegible] février 1872.—Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ pour cent, qui sera payable le [illegible]

[illegible] J. V. CHABRY, secrétaire.

Bureau de l'Association d'Assistance, de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance de la Vie en Louisiane, au No. 120 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1872. Par une résolution des Directeurs, en date du 17 janvier 1872, en vertu de l'autorisation accordée par la charte amendée, une classe additionnelle d'assurance a été ouverte au public sous le titre de classe "B."

Le nombre de membres admis dans cette classe est limité à 1000.

Les âges admis sont de 20 à 45 ans.

Chaque membre accepte versera dans la caisse une somme de $[illegible]

Il est alors émis une police d'assurance pour une somme égale à cinq piastres pour chaque membre inscrit de la classe "B."

Chaque membre est assuré [illegible] à la mort d'un membre.

Chaque membre sera requis de garder en dépôt au règlement qui ne devra pas être au-dessous de $12 (deux assessments). Il lui sera adressé un avis écrit, par la poste, lorsque le second assessment sera dû [illegible]

Lorsque la classe "B" sera remplie, le montant de l'assurance sera de $1,000.

On calcule qu'il y aura, tous les ans, dix décès parmi les 1000 membres. Nous offrons ainsi aux personnes des deux sexes, de 20 à 45 ans, un moyen de s'assurer pour le total unique de $10 par an, en qui rend l'assurance à la portée de tout le monde. [illegible]

Il a été également résolu, que tous les membres de la classe "A" et toutes les polices qui seront dorénavant émises aux membres de cette classe "A," seront payables [illegible] selon la [illegible] [illegible]

Metropolitan Loan and Savings Bank.

(BANQUE DE PRÊTS ET D'ÉPARGNES.)

M..............RUE DU CAMP..............

(Au-dessous du City Hotel.)

—OFFICIERS—

GEORGE H. BRAUGHN, Président,
Dr. J. WENK, Vice-Président,
T. D. VAN HORN, Caissier,
WM BOOTH, Président du comité de finances.

—DIRECTEURS—

George H. Braughn, William Begel,
Michael Frank, J. Hessinger,
Louis Lombard, J. M. Wagner,
Dr. W. Hiss, P. W. Bellman,
Dr J. Wenk.

CETTE BANQUE FAIT UN INTÉRÊT sur LES DÉPOTS et fait des avances libérales sur valeurs, bons, bonds et actions de l'Etat, de la ville, et de corporations; sur diamants, or, argent, bijoux, armes à feu, etc. [illegible]

Compagnie Union du Télégraphe de l'Ouest.

Gouverneur, AUJOURD'HUI, d'ouvrir [illegible] à l'Hôtel St-Louis.

L'Hôtel St-Charles, du City Hotel et du [illegible]

[illegible] Le Bureau de télégraphe, général, No 37 [illegible]

[illegible] Le succursale de la rue Carondelet restera ouverte jusqu'à minuit [illegible]

7 fév—1m D. FLANERY, Surintendant.

LE LOCQUET-LEROY,

Institution Collégiale de la Nlle-Orléans, No 309 rue du Camp, Entre les rues Calliope et Poeyfarré.

L'ANNÉE scolaire de cette Institution commencera le LUNDI, 18 septembre, dans le vaste et commode bâtiment, [illegible] les maîtres [illegible] de haut mérite.

[illegible] Pour détails et prospectus s'adresser à l'institut, ou par lettre à P. O. Box 1187.

E. B. LOCQUET-LEROY, Directeur.

E. DECHAMPS,

No 90, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,

—Importateur de—

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAUX-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

21 janv—1an1.11

CONTINENTAL BANK NOTE CO.

CETTE Compagnie ayant établi un bureau à la Nouvelle-Orléans, est prête à recevoir des commandes pour toute espèce de GRAVURES SUR ACIER à l'usage des Banques, des Compagnies d'Assurance et de Chemins de fer, des Corporations et des Maisons de commerce. On peut voir des spécimens et avoir des renseignements aux bureaux de la Compagnie, No 27 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, où toutes les lettres doivent être adressées.

6janv—1m J. L. MESERVE.

YUT, SING & CO.,

Agents de Foon, Hing & Co., et de Tong, Wo & Co., de San Francisco,

IMPORTATIONS DIRECTES (PAR LA VOIE DE SAN FRANCISCO)

—DE—

Thés de la Chine et du Japon, Soieries, Articles en Laque et Articles de Fantaisie.

MARCHANDS DE PROVISIONS,

40.........Rue Royale.........40

Nouvelle-Orléans, Lae.

Ils fournissent des Travailleurs Chinois. 21 nov—3m

N. O. GOLD PEN FACTORY,

16—Commercial Place—16

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

[illegible] PLUMES. Les pointes les plus fines du monde. PLUMES à fontaine. PLUMES pour dames. PORTE-PLUMES en or.

Nouvelles POINTES faites aux plumes pour 50 cts et 75 cts. 1er déc—

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucre en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & Co., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur, et [illegible] de la Raffinerie Crescent City, A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "De Soto" et "Pelican."

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et tierçons.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—[illegible], blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., No 46 de la rue Tchoupitoulas.

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.

P. MARCHAND, Pharmacien,

Coin Bienville et St-Philippe, Nouvelle-Orléans.

SE charge de faire les embaumements des corps, sans autopsie; aucun dérangement [illegible]

PRIX MODÉRÉS.

Avis.

LES [illegible] désirant faire partie de l'Association du CRESCENT SAW MILL, [illegible]

[illegible] 22 janv—

Médicaments

Le Charlatan sera mis de côté.

BANDES HERNIAIRES ET SUPPORTS DE L'ABDOMEN,

AVEC OU SANS SUPPORT DE L'UTÉRUS (POUR LA CHUTE DE LA MATRICE.)

Patentés le 7 septembre 1869 et le 27 juin 1871.

LES deux seuls RESSORTS, contre les BANDES des HORRIBLES BANDES DE CUIRS, [illegible] GALVANIQUES, inventés du Dr. M. [illegible] pour la GUÉRISON RADICALE des hernies.

Ces Appareils sont sans égaux en Amérique ou en Europe.

Des DIPLÔMES, des MÉDAILLES en OR et en ARGENT leur ont été décernés aux Foires d'Etat du Mississippi, de la Louisiane et du Texas, en 1871.

Fabricant de toute espèce d'instruments pour difformités humaines.

H. SPILLMANN,

86.........Rue Baronne.........86

Nouvelle-Orléans.

Il se charge de la fabrication et de la pose des appareils. 30 déc—3m

PREPARATION D'AYER,

—QUI REND A LA CHEVELURE—

SA FORCE ET SA COULEUR NATURELLES.

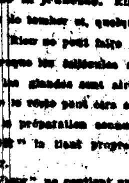

C'est une préparation qui est à la fois agréable, saine et efficace. Elle rend bientôt aux cheveux pâles ou gris, leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Elle les épaissit, les empêche de tomber et, quelquefois, prévient la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux lorsque les follicules sont détruites, ou lorsque les glandes sont atrophiées ou détruites, mais ce corps peut être sauvé, Au lieu de le salir, la préparation sauve avec le nom de "VIGOR" la tient propre et ne conserve la fraîcheur.

Le "Vigor" ne contient aucune de ces substances qui rendent dangereuses certaines préparations, si on s'en sert que pour

La Coiffure,

on ne saurait rien trouver de mieux. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste blanche, et, cependant, il fait briller et embaume la chevelure.

Fabriqué par le

Dr J. C. AYER & Co., Chimistes, A. Lowell, Mass.

Prix.............................. $1 00.

1er juin—[illegible]

Ayez l'Œil sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

LE SIROP de Mme Whitcomb { Guérit de la Colique, des Douleurs d'Entrailles et Facilite la Dentition. } Prix 35 C'ts.

LE SIROP de Mme WHITCOMB { Calme les Convulsions et triomphe de toutes les maladies des Enfants et des Petits Enfants. } Prix 35 C'ts.

LE SIROP de Mme WHITCOMB { Guérit de la Diarrhée, de la Dysenterie et de toutes les maladies qui affectent les Enfants de tous les âges. } Prix 35 C'ts.

C'est le grand calmant des enfants et des petits enfants dans les maladies causées par la dentition, etc.

Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St Louis, Missouri.

A vendre par tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments. [illegible]

Variétés Exchange, à l'angle des rues Bienville et Douane, derrière le Théâtre des Variétés.—Les soussignés annoncent au public de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'ils ont ouvert un CAFÉ où ils trouveront des liqueurs et des vins de choix.

Lunch gratis, tous les jours, de 11 heures à 1 heure et 10 heures du soir à minuit.

Tous les DIMANCHES, concerts gratis, à partir de sept heures du soir.

17 déc—3m BAD M. EHRENBERGER & CO. Propriétaires.

VENTES JUDICIAIRES.

LAFITTE, DUFILHO & CO. vs. E. HARRIS.

[illegible] COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 33,335—En vertu d'un [illegible] adressé par l'Honorable [illegible] Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, [illegible] 1872, à midi, à la Bourse, [illegible] au coin des rues [illegible] et des Encanteurs, [illegible] Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit:

Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Dauphine et Bourbon, désignée par la lettre F, sur un plan croqué de J. A. D'Hémécourt, voyer, le [illegible] mai 1867, et annexé à un acte au rapport de [illegible] notaire, le 15 mai 1867.

La dite portion de terre mesure, conformément au plan, trente six pieds de face à la rue de [illegible] même mesure derrière, sur cent six pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent.

Cette propriété appartient au défendeur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite d'Auguste Ursin [illegible], suivant acte au rapport de Bellis Magner, [illegible] notaire public en cette ville, en date du [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Moitié du prix payable comptant et la moitié à un an de crédit en un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur le montant à recouvrer à défaut de paiement du dit billet. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur pour le montant du dit billet et la police d'assurance devra être transférée au demandeur. L'acte de vente, ainsi que les timbres du [illegible], aux frais de l'acquéreur.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 fév—13,23—mars 6,13,17

H. H. TRUE & CO. vs la Demoiselle JENNIE BUCKINS.

CINQUIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 2,690—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable la Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-sept février 1872, à 12 heures M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle des rues du Canal et Bourgogne, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi le bail verbal des dits lieux jusqu'au 30 septembre 1872, à raison de $80 par mois.

Conditions: Pour les meubles et effets, comptant au moment de l'adjudication, et pour le bail suivant ses termes.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 fév—16 20 21 23 27

FRANÇOIS J. ROBERT, vs ELIZABETH DUCKERTS, veuve de J. B. FERRARI et al.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,985—En vertu d'un ordre respectivement, du 3 juillet et 21 décembre 1871, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux mars 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Bourgogne et des Remparts ayant, mesure américaine, trente-six pieds sept pouces de face à la rue d'Orléans, quatre-vingt-six pieds de profondeur, pour un même.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à l'exception de quelques [illegible] relate.

Le dit terrain se compose de deux terrains contigus et des édifices qui s'y trouvent, chacun des dits terrains mesure trente pieds dix pouces et six lignes de face à la rue d'Orléans, et même mesure sur la ligne du fond et autant; lesquels, en profondeur, quatre-vingt-six pieds, l'un des dits terrains étant le plus près de la ligne de la rue des Remparts, et l'autre terrain, sur la ligne la plus éloignée de la rue des Remparts et 127 pieds, dans le [illegible] [illegible], avec bâtisses, dans sa profondeur.

Ainsi qu'il appert d'un acte au rapport de C. V. Foulon, notaire public de cette ville, en date du [illegible] portant vente de la dite propriété par le [illegible] Elizabeth Duckerts, veuve de J. B. Ferrari, et au Docteur Dominique Dunne, défendeurs dans le présent procès.

La propriété ci-dessus décrite sera offerte en deux lots séparément.

1o—Le terrain qui se trouve le plus près de la rue Bourgogne, ensemble avec la maison de briques à deux étages et construite dans le fond de ce terrain avec ses dépendances et appartenances.

2o—Le terrain qui se trouve le plus près de la rue des Remparts, ensemble avec la jolie maison de résidence en briques à deux étages, récemment construite, ses dépendances et appartenances.

Voir le plan à la Bourse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.

L'acquéreur de chacune des dites deux propriétés aura à paiement, [illegible] [illegible] le solde de la vente en capital et intérêts et honoraires de la somme de $250; 21 cents, les frais d'honoraires et les taxes dues sur les dites propriétés et [illegible] [illegible] l'ordre de la Cour du [illegible] 1871.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. ROUCHEREAU & CO. vs A. C. HEARING

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,386—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable la Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept février 1872, à 12 heures M., dans la Bourse des Négociants, au coin des rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Les meubles et effets, transportés de la maison No [illegible] rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VEUVE GERTRUDE HOEHN vs. ANTOINE D. MOLINARI.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,446—En vertu d'un bref de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] mars 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un terrain situé au Nouveau faubourg Marigny [illegible] [illegible]

[illegible] Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Sebastien [illegible], suivant acte au rapport de [illegible], notaire public en cette ville, en date du 20 septembre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT, [illegible] au coin de Chartres—VENDREDI, [illegible] à 11 heures du matin, il sera vendu [illegible]

PAR G. DE FERIET

Actions! Actions! Actions!

PAR G. DE FERIET—C. W. Culbertson, Encanteur.—Bureau: No. 50 de la rue Royale.—JEUDI, 15 février 1872, à midi, dans la rotonde du Bureau de l'Hôtel St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

25 actions de la Cie du Gaz de la Nlle-Orléans.
[illegible] Assurance du Sage.
[illegible] Germania d'Assurance.
[illegible] de la Société du Théâtre de l'Opéra.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 12 fév

Grande vente importante, à de longs termes,

—DE—

Terrains de choix et de prix, nus et améliorés, dans le Premier, Deuxième et Troisième Districts, pour le compte de propriétaires absents, et pour liquider des sociétés.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit.

PAR G. DE FERIET, C. W. Culbertson, Encanteur.—Bureau, No. 50 de la rue Royale.—JEUDI, 15 février 1872, à midi, à l'Hôtel St-Louis, dans la rotonde du rez-de-chaussée du dit Hôtel, il sera vendu, à l'enchère publique, les biens-fonds et propriétés de choix—

—Premier District—

1o—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Commune, Dryades, Gravier et Baronne. Le dit terrain a 16 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, sur 87 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, No 230 de la dite rue de la Commune; une cuisine en briques et à étage, et l'usage d'un passage commun derrière la propriété.

2o—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus désigné, ayant 17 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, sur 87 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, servant de magasin, No 222 de la dite rue de la Commune; une cuisine à étage, etc., et l'usage d'un passage commun derrière la dite propriété, qui est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1872, à raison de $60 par mois.

3o—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Commune, Franklin, Gravier et Baronne. Le dit terrain a 36 pieds de face à la rue de la Commune, sur 107 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, couverte en ardoises, No 221 de la dite rue de la Commune; cuisine en briques et à étage, etc., et l'usage d'un passage derrière la propriété.

4o—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus désigné, ayant 18 pieds de face à la rue de la Commune, sur 107 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, No 229 de la dite rue de la Commune; une cuisine en briques et à étage, etc., et l'usage d'un passage commun derrière la propriété.

5o—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Commune, Liberté, Gravier et Franklin. Le dit terrain a 18 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, sur 132 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, No 2[illegible] de la dite rue de la Commune, une cuisine à étage, etc, et l'usage d'un passage commun derrière la dite propriété.

6o—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus indiqué. Le dit terrain a 19 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la dite rue de la Commune, sur 132 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, No 2[illegible] de la dite rue de la Commune, une cuisine à étage, etc, et l'usage d'un passage en commun derrière la dite propriété.

7o—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus désigné. Le dit terrain a 18 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, sur 127 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, No 2[illegible] de la dite rue de la Commune, une cuisine à étage, etc, et l'usage d'un passage en commun derrière la dite propriété.

8o—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus désigné. Le dit terrain a 19 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison en briques et à étage, No 2[illegible] de la dite rue de la Commune, une cuisine à étage, etc, et l'usage d'un passage commun derrière la dite propriété.

9o—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Commune, Liberté, Gravier et Franklin. Le dit terrain a 25 pieds 5 pouces de face à la rue Liberté, 127 pieds 8 pouces de profondeur [illegible] [illegible] à étage, etc.

—Deuxième District—

10—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Basin, Conti Franklin et Bienville. Le dit terrain a 25 pieds de face à la rue Basin, sur 127 pieds [illegible] [illegible] [illegible], avec une cuisine basse, etc.

11—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus indiqué. Le dit terrain a 21 pieds de face à la rue Franklin, sur 62 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison basse en bois, couverte en ardoises, No [illegible] de la dite rue Franklin.

12—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Franklin, Toulouse, Treme et St Pierre. Le dit terrain a 21 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Franklin, [illegible] [illegible]

13—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus décrit, ayant 25 pieds de face à la rue Franklin, sur 62 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison [illegible]

14—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Rampart, [illegible] et Hospital. Le dit terrain a 24 pieds 2 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 101 pieds de profondeur [illegible] [illegible]

15—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Conti, [illegible], St Louis et Rampart. [illegible] [illegible]

16—UN TERRAIN situé dans l'îlet ci-dessus [illegible] [illegible]

17—DEUX TERRAINS situés dans le même îlet—désignés par les Nos 49 et 51—avec les bâtiments et améliorations qui se trouvent dessus. Les deux terrains et constructions [illegible]

Le terrain No 49 a 18 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse, sur 100 pieds 2 pouces de profondeur [illegible] [illegible]

Le terrain No 51 a 18 pieds 5 pouces de face au Passage de la Bourse, sur 102 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur [illegible] [illegible]

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent trois maisons en briques et à trois étages et dépendances, portant les Nos 110 et 112 du Passage de la Bourse.

18—UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues St. Louis, Tremé, Conti et Marais. Le dit terrain a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Tremé. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent une maison en briques et à étage avec cuisine et [illegible], dans le fond, etc., portant le No 160 de la rue Tremé.

19—UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, touchant au terrain décrit en dernier lieu, ayant 21 pieds 7 pouces de face à la rue St. Louis, sur 70 pieds de profondeur. Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus sont semblables à celles du 17me terrain et portent le No 20 de la rue St. Louis.

20—UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, compris entre les rues St. Louis, Robertson, Conti et Villeré. Le dit terrain a 23 pieds 4 pouces de face à la rue St. Louis, sur 98 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison basse en briques, couverte en ardoises, et dépendances, portant le No — de la rue St. Louis.

21—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Douane, Franklin, Bienville et Tremé. Le dit terrain a 24 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue de la Douane, sur 107 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations [illegible] [illegible] de la rue de la Douane.

La maison est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1872 à raison de $[illegible] par an.

22—UN ILET DE TERRE divisé en 25 terrains et compris entre les rues Bienville, St Denis, Conti et l'Avenue Carrollton. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 25 inclusivement, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, en date du 12 janvier 1872 plan d'après lequel les dits terrains seront vendus. Les terrains Nos [illegible], 11 et 12 sont améliorés.

23—SIX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bayou, Bienville et l'Avenue Hagan. Les dits terrains ont chacun 25 pieds 7 pouces de face [illegible] à la rue de la Douane, sur 125 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur.

—Troisième District—

24—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Enghien, Craps et Poètes. Le dit terrain a 26 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Poètes, sur 123 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent une maison basse en bois (No 18 de la rue Poètes ou Washington), une cuisine à étage, etc., etc.

25—UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes ou Dauphine, Anglais, Casacalvo ou Royale et Port. Le dit terrain a 22 pieds 11 pouces de face à la rue des Grands-Hommes ou Dauphine, sur 107 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations [illegible] portant le No 188 de la rue Grands-Hommes ou Dauphine.

26—DEUX TERRAINS situés dans l'îlet compris entre le Chemin Public et les rues St Ferdinand, Victoire ou Decatur et Port. Les dits terrains ont chacun 22 pieds 6 pouces de face au Chemin Public, sur 120 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus comprennent deux magasins en briques, à étage et couverts en ardoises, portant les Nos 115 et 120 de la Vieille Levée ou Chemin Public.

27—TROIS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Amour ou Remparts, Louisa, Craps ou Bourgogne, et Clouet. Les dits terrains ont chacun 30 pieds de face à la rue Amour, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent trois maisons en bois, divisée en deux corps de logis, pouvant de la rue et ayant chacun 4 chambres et cabinet principale, 2 chambres dans l'aile en bâtisse du fond, 2 caves, hangar dans la cour, etc. Les maisons portent les Nos 778, 780, 782, 774, 776, 768, 762.

CONDITIONS—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets consentis par hypothèque spéciale, et privilège du vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat, clause par laquelle l'acquéreur s'engage à payer en cas de procès pour le recouvrement [illegible] [illegible] transférés au vendeur ou au porteur des billets jusqu'à parfait paiement de tout le montant. Les acquéreurs paieront les taxes de l'année 1871 outre le montant de l'adjudication.

Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, passeront devant James Fahey, notaire public, aux frais des acquéreurs. 7 fév—

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

PASSAGE DE LA BOURSE,

Entre Bienville et Douane.

SE charge de régler des Taxes de Ville et d'Etat, arriérées ou non; de la réduction de l'estimation de la valeur des propriétés imposables, [illegible] et toutes les autres affaires se rattachant à des contribuables. [illegible] [illegible]

PAR VINCENT & CO

PAR VINCENT & CO.,

Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.

JEUDI, 15 février 1872, à 10 heures, il sera vendu—

[illegible] lots de Marchandises sèches assorties et [illegible] de fantaisie, [illegible] [illegible]

PAR E. BOGER & CO.

Vente sans Réserve,

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 100 caisses Souliers de Philadelphie.

PAR A. BOGER & CO.—E. W. [illegible] Encanteur.—JEUDI, 15 février, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 43 et 47 rue de la Vieille-Levée—

[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—

100 caisses souliers de Philadelphie, comprenant un assortiment général.

Conditions à la vente. 14fév

PAR E. M. MONTGOMERY.

Meubles, Meubles, Meubles.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu, JEUDI, 15 février, à 10 heures, à la salle d'encan No 6, de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles,

—TELS QUE—

Bois de lits en bois de rose, acajou et noyer; bureaux, armoires, lavabos, tables, [illegible] [illegible] [illegible]

—Egalement—

Une grande facture de lits cottage, chaises, [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Vente Importante,

A l'enchère publique.

Par ordre des Marguilliers de l'Eglise St. Louis.

Onze Magasins et Résidences en briques, à trois étages et de prix, Nos 174, 176, 178, 180 et 182 de la rue Royale, entre les rues Ste Anne et le Passage St Antoine; Nos 42, 44 et 46 de la rue Ste Anne; Nos 20, 22 et 24 du Passage St. Antoine, touchant à la Maison de Cour et à la Cathédrale.

—Egalement—

La "Chapelle Obituaire", à l'angle des rues Remparts et Conti.

PAR G. DE FERIET—C. W. Culbertson, encanteur.—Bureau: No 50 de la rue Royale.—JEUDI, 15 février 1872, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St Louis, entre les rues Royale et Chartres, il sera vendu, à l'enchère publique, par ordre d'une résolution du Bureau des Marguilliers de l'Eglise St Louis, de ce ville, en date du 12 décembre 1871—

1. CETTE RANGÉE DE BATISSES EN BRIQUES, A TROIS ETAGES ET DE PRIX, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Ste Anne, Chartres et le Passage St Antoine inférieur et dans le voisinage immédiat de la Maison de Cour et de la Cathédrale.

Les terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Sont face aux rues Royale et Ste Anne, au Passage St Antoine et ont ensemble les dimensions suivantes: 121 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, 121 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Ste Anne et 121 pieds 2 pouces 6 lignes de face au Passage St Antoine. Les bâtisses portant les numéros suivants: Celles qui font face à la rue Royale portent les Nos 174, 176, 178, 180 et 182, celles qui font face à la rue Ste Anne portent les Nos 42, 44 et 46; celles qui font face au Passage St Antoine portent les Nos 20, 22 et 24.

Le tout d'après un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer.

Les terrains et les bâtisses seront vendus en bloc, aux termes et conditions ci-dessous indiqués.

2. LA BATISSE ou EGLISE, BIEN CONNUE, —propriété de prix située à l'angle Nord-Ouest des rues Remparts et Conti, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Conti, Basin et St. Louis. Elle est bien connue sous le nom de Chapelle Obituaire de St Antoine. Le terrain a 120 pieds de face à la rue Conti, 68 pieds de face à la rue Remparts et à la même façade dans la rue des Basin. Les bâtisses et améliorations comprennent l'édifice ou église en briques qui se trouve dessus, ses dépendances, autel, orgues, bancs, etc.

Il est bien entendu que l'acquéreur du terrain deuxièmement décrit, sur lequel se trouvent la "Chapelle Obituaire" et ses dépendances, devra s'engager pour lui et ses ayants cause, à la condition de conserver d'une manière perpétuelle la dite chapelle et ses dépendances à perpétuité aux offices religieux [illegible] [illegible] de l'Eglise catholique romaine.

CONDITIONS—Pour les propriétés décrites en premier lieu, $40,000 comptant; le reste à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans de crédit, en billets consentis, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à huit pour cent l'an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. [illegible] [illegible]

L'acte hypothécaire devra contenir la clause de non aliénation et celle de cinq pour cent, pour [illegible]

Pour la propriété décrite en second lieu—comptant [illegible]

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, prendront Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14fév

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nlle-Orléans, [illegible] mai 1871.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1871:

Primes d'incendie, dans l'année.........$[illegible]
Primes de mer, dans l'année..........[illegible]
Primes de rivières........... [illegible]

Montant des primes, pour les risques [illegible]
[illegible]

[illegible]

La Compagnie possède les valeurs suivantes: [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLÉANS,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 10 mai 1871.

W. V. EVANS, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de six pour cent, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, CINQUANTE POUR CENT de l'émission de 1866, aux porteurs légaux, à partir du [illegible] juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende—scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1871—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain—[illegible]

—DIRECTEURS—

THOS. A. ADAMS, Président,
SAML. B. NEWMAN, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

G. T. Beddecke, J. J. Gerrard,
Saml. B. Newman, H. [illegible],
John Phelps, B. [illegible],
S. H. Kennedy, P. H. [illegible],
G. P. Paley, Victor [illegible],
A. G. Ober, [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

[illegible] Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes de l'année expirée le [illegible] février, 1871.........$[illegible]

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans—Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1871.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible] pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip [illegible]

CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO

275 lots Linge de saison—articles de clientèle.

250 lots Lingerie de messieurs.

—Egalement—

Un beau choix de Chapeaux, Casquettes, Malles, Valises et Sacs de chemin de fer.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur—Bureau: No 20 de la rue de Chartres.—JEUDI, 15 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

[illegible] lots linge de saison, articles de clientèle.—[illegible]

[illegible]

—Egalement—

Un assortiment de chapeaux fins, casquettes, malles et valises; sacs de voyage et sacs de chemin de fer.

Conditions à la vente. 13 fév

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

[illegible]

PAR M. BARNETT

[illegible]

PAR M. BARNETT, au No 49 de la rue St Louis.—Il sera vendu SAMEDI, 17 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, No 49 de la rue St-Louis—Un assortiment général de glaces de toutes grandeurs, à cadres dorés, bois de rose, et noyer. [illegible] 14fév

MAURICE BARNETT, Encanteur.—Bureau No 49 rue St Louis, en face l'Hôtel St-Louis, entre Royale et Chartres.

Ventes de biens fonds, stock, cargaisons, meubles, etc. Aussi—ventes faites au dehors.

Ventes régulières de MEUBLES, dans le Passage de la Bourse, en face de l'Hôtel St Louis, tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M.

Les personnes désirant disposer de toute marchandise à l'encan devront s'adresser à M. Barnett avant le jour de la vente. 23janv—

PAR EUGENE TOURNE

VENTE PAR CATALOGUE

De Vins Rouges et Blancs, Cognac, Kirsch, Fruits à l'Eau-de-Vie, Gin, Liqueurs, Schnapps, etc., etc.

PAR EUGENE TOURNE—MERCREDI, 21 février 1872, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin des importateurs MM. CAZEAUX & VERGNOLLE, No 73, rue Vieille Levée—

[illegible] barriques Vin rouge, Ponge & Fils,
[illegible] do do do Gente.
40 barriques et demi bar. Vin blanc, Frank,
[illegible] huitièmes Cognac, Chas. Jotat & Co, et J. Dupuy.
[illegible] caisses Vin rouge et blanc qté et pts,
[illegible] do Kirsch, Pernod.
[illegible] do Cerises, Fraises, Abricots et Prunes à l'Eau-de-vie, "Chauvet".
[illegible] caisses Liqueurs première qualité, Y
[illegible] barils Gin
[illegible] paniers Aromatic Schnapps.

Petits-Pois, Pâtés, Sherry, Madère, Hanstel, Vermouth de Turin, Cassis du Mont d'Or N. F., Eau de fleur d'oranger, Bourbon whisky, Bonbons, etc.

Notes.—Les catalogues, avec détails et conditions des plus libérales, seront prêts le 17 courant. 13 fév—

Vente Importante par Catalogue

—DE—

Vins, Eaux de-vie françaises et d'Espagne, Liqueurs, Conserves, Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Bonbons, &c.

PAR EUGENE TOURNE, Encanteur.—JEUDI, 15 février 1872, et les jours suivants, à 10 heures A. M., il sera vendu, au magasin des importateurs, MM. VOS MAIGNAN & F. LABORDE, No [illegible] de la rue Magasin—

[illegible]

Les catalogues, avec détails et conditions, seront délivrés le 12 courant. 7 fév—[illegible]

PAR N. VIGNIE.

Meubles, Meubles.

PAR N. VIGNIE, encanteur—JEUDI, 15 février, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin d'encan, No 122 rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse—

Un assortiment général de MEUBLES neufs et de seconde main, comprenant: bois de lits, armoires, sofas, chaises, fauteuils, lavabos, tables à manger et cabinets complets, [illegible] et ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—comptant.

Bureaux de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-Louis, MISSOURI.

JAMES B. EADS, Président,
A. M. BRITTON, Vice-Pré
S. W. LOMAX, Secrétaire
C. G. M. MATTON, Agent g[illegible]

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, Agence, No [illegible] de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

OFFICIERS:

F. H. HATCH, Président,
R. T. HERRICK, Vice-Prest,
R. B. SUMMES, Sec. et Agent g'l d'Etat
MÉDECIN SURVEILLANT
J. H. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS:

R. T. Herrick, C. H. Monton,
James Jackson, Robert Hare,
J. A. Wilks, Thos. Flannilian,
F. A. Lewis, Octave Voorhies,
R. B. Sumner.

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'Assurance de la vie.

PELICAN EXCHANGE,

COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.

CE café vient d'être complètement restauré. La buvette est approvisionnée de vins et de liqueurs de choix. Un excellent lunch chaud est servi tous les jours de 10 heures à 1 heure, et un très bon lunch froid de 7 heures à 10 heures du soir.

21 nov—1m JOHN KUNTZMANN

Compagnie Lafayette d'Assurance

—DE LA—

Nouvelle-Orléans,

CONTRE L'INCENDIE.

CONFORMÉMENT aux requisitions de la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant brut des primes sur les risques dans l'année expirée le 31 décembre 1871, y compris les primes non expirées de 1870............. $[illegible]

[illegible]

Total...........$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

KASPAR AUCH, Président,

LOUIS MATHIS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce dix septième jour de janvier 1872.

CHARLES A. MEYERS, Septième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, Lae.

Le 21 janvier 1872, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de CENT POUR CENT sur le montant des primes qui sera porté au crédit des billets d'actions de quatre-vingt des actions restantes.

KASPAR AUCH, Président,

LOUIS MATHIS, Secrétaire.

A l'élection annuelle, qui a eu lieu le 2 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année:

Kaspar Auch, John E. Kraus,
Louis Mathis, J. H. Keller,
Daniel Purcell, Dr. P. S. Wood,
J. P. Theoborg, E. M. Schene,
John Purcell, Henry Bezezi, Jr.,
J. H. Norton, August Bernard,
Phillip Draunn, W. E. Fish,
Robert Jackson, Chas. Kummel,
M. D. Burton, Florence Pfister,
Alfred Shaw, Henry Rice,
Christian Mohle, E. R. Chevalley,
S. L. Levy, J. M. G. Parker.

Et, à une réunion des Directeurs, le 14 du courant, M. KASPAR AUCH a été réélu Président à l'unanimité, M. ROBERT JACKSON, Vice-Président, M. JOHN PURCELL, Inspecteur, et M. LOUIS MATHIS, Secrétaire.

15 janv—1m LOUIS MATHIS, Secrétaire.